



# ASSISES DU PRATIQUANT SPORTIF ET DES TERRITOIRES EN SAÔNE-ET-LOIRE



Organisées par le  
*Comité Départemental Olympique et Sportif  
de Saône-et-Loire*

CHALON-SUR-SAÔNE  
SALLE MARCEL SEMBAT  
16 OCTOBRE 2013

## Compte-rendu des Assises et Préconisations du Comité Départemental Olympique et Sportif

## Le mot du Président Bernard PONCEBLANC

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de Saône-et-Loire a organisé le 16 octobre 2013 les premières assises du pratiquant sportif et des territoires en Saône-et-Loire. La mise à disposition par la ville de Chalon-sur-Saône de ses structures nous a permis d'organiser dans de très bonnes conditions ces assises. Plus de 150 personnes des comités départementaux, régionaux, des collectivités ou autres ont participé aux travaux et nous pouvons dire que ce fut une vraie réussite qui, nous l'espérons, nous permettra d'organiser la deuxième édition en 2015.



L'ouverture de cette journée a été faite par Monsieur Fabien SUDY, Préfet de Saône-et-Loire.

La présence de nombreux intervenants a permis de donner à cette journée tout l'impact que nous recherchions : Jean-Luc VERNAY, Vice-président du Conseil Général chargé des Sports, Christian BONNOT, Vice-président du Conseil Général de Saône-et-Loire, Martine CHARRIER, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale, François-Marie PERRIN, Directeur d'Académie des Services de l'Éducation Nationale, Françoise SAUVAGEOT, vice-présidente du CNOSF, Jean-Pierre SUITAT et Bernard AMSALEM, vice-présidents du CNOSF, Jean-Patrick COURTOIS, Sénateur-Maire de Mâcon, Jean-Pierre PAPET, Président du CROS de Bourgogne, Marie MERCIER, Maire de Châtenoy-Le-Royal, Lucien MATRON, Adjoint aux Sports de la Ville de Chalon-sur-Saône, Michel BILLARD, Vice-président du CDOS 71 et Président de l'Association pour un Sport sans Violence et pour le Fair-Play, Dominique JUILLLOT, Président de l'Elan Sportif Chalonnais, Yan MEYER, Conseiller sportif de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Alain LAPIERRE, Consultant sports loisirs et Directeur général d'AL Consulting, Daniel CHRISTEL, Maire de la ville de Saint-Désert, Jean-Charles DIRY, Vice-Président du District de Football du Pays Minier, Patrick TRIOEN, Président du Club Nautique Chalonnais, Sylvie BUCHAILLARD, Déléguée Éducation et Vie Sportive de la Ligue de l'Enseignement de Saône-et-Loire.

L'objectif était d'initier une réflexion avec l'ensemble des partenaires et des acteurs du sport sur le département. Nous avons voulu associer les pratiquants des clubs mais aussi les pratiquants hors-clubs.

La pratique sportive induit de nombreux enjeux de manière directe ou indirecte : santé, emploi, éducation, aménagement du territoire, intégration, etc, ... Son rôle et son poids économique n'est plus à démontrer.

Mais le sport ne se limite pas qu'au volet économique. Il a également un rôle politique dans le sens où il a un impact sur le développement du territoire. Il est également acteur de santé publique car faire du sport génère des effets positifs sur la santé.

Enfin les acteurs du sport doivent entamer une mutation dans leur approche en terme de mode de financement, de politique d'équipements sportifs et de développement durable.

2014 sera une année charnière qui marquera des changements en terme de gouvernance du sport. Nous devons préparer et accompagner ces évolutions sur notre territoire. La Saône-et-Loire a besoin de nous et nous avons besoin de la Saône-et-Loire.

Ce nouveau mode de gouvernance doit-être concerté (Etat, collectivités, mouvement sportif). Il doit permettre de mutualiser les moyens et les compétences dans l'intérêt du développement du sport sur la Saône-et-Loire. Pour mettre en place une vraie politique sportive éducative, nous devons provoquer une véritable concertation régionale et départementale. Dans le cadre de l'étude des schémas territoriaux du sport, le Comité Départemental Olympique et Sportif a toute sa place.

A travers ces assises nous avons tenté de répondre à deux questions principales

- Quelle offre de pratique doit-on et peut-on apporter à tous ?
- Quelle politique départementale va-t-on proposer dans les années à venir et avec quels moyens ? Polyvalence, plein emploi des équipements, encadrement doivent être notre priorité.

Nous adressons nos remerciements à Alain ARVIN-BÉROD, philosophe, historien de l'olympisme, expert consultant dans le domaine du sport, qui fut le grand témoin de cette journée ainsi qu'à Claude COSTECHAREYRE, animateur de ces assises et à tous ceux qui ont participé à cette journée.



## Table ronde 1 : Le Sport en Saône-et-Loire, Diversité et disparité

Michel BILLARD, Vice-président du CDOS 71, Président de l'Association pour un Sport sans Violence et pour le Fair-Play

M. Yan MEYER – Conseiller sportif de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale

M. Jean-Luc VERNAY – Vice-président du Conseil Général chargé des Sports

M. Lucien MATRON – Adjoint aux Sports de la Ville de Chalon/Saône

M. Jean-Pierre PAPET – Président du CROS de Bourgogne

Mme Françoise SAUVAGEOT – Vice-présidente déléguée du CNOSF, en charge de la diversité des pratiques et de la vie associative et Présidente de la Fédération Française d'Éducation Physique et Gymnastique Volontaire.

Suite aux différentes recherches effectuées en soutien avec le CROS de Bourgogne, nous avons pu réaliser un panorama de la pratique sportive en Saône-et-Loire et son évolution depuis 1970.

De ce document, nous avons établi le constat suivant :

- Une population en hausse récente avec une augmentation de 2,5% jusqu'en 2030.
- Une population vieillissante qui a pris l'habitude de se déplacer pour rejoindre les lieux de vie.
- Des pratiques sportives très diversifiées tant sur les formes que sur les niveaux de pratiques.
- Des licenciés globalement en baisse, surtout chez les jeunes alors que les seniors sont en hausse très nette.
- Des pratiques « santé » centrées sur l'individu plus nombreuses que celles centrées sur la performance pure du résultat.
- Il y a autant de gens qui pratiquent sur les installations de leur commune que de personnes utilisant une structure éloignée de leur domicile.
- L'offre de pratique se trouve majoritairement dans les centres urbains.
- Quelle qu'en soit la nature on trouve au moins un équipement sportif par commune de plus de 350 habitants.

### **LES PRECONISATIONS DU CDOS de Saône-et-Loire**

- Partir de cet état des lieux pour construire et articuler les projets des territoires (clubs, communes, intercommunalité...).
- Sensibiliser les clubs à l'accueil et l'encadrement des seniors et offrir une diversité des pratiques.
- Promouvoir les activités « santé » dans les clubs sportifs et participer aux actions mises en place par les instances.
- Inciter et promouvoir la prise de licences dans les clubs sportifs.

## Table ronde 2 : Des équipements : Pour qui et comment ?

Alain LAPIERRE, Consultant sports loisirs et Directeur général AL Consulting : " De nouvelles infrastructures portées par des opérateurs privés : les "multiplexes sportifs ».

Mme Martine CHARRIER, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale.

M. Bernard PONCEBLANC, Président du CDOS 71.

M. Dominique JUILLOT, Président de l'Elan Sportif Chalonnais.

M. Jean-Pierre SUITAT, Vice-président du CNOSF, Président de la commission Sport et Territoires et Président de la Fédération Française de Basket-Ball.

Alain LAPIERRE a présenté une conception et une alternative à la réalisation des équipements sportifs. Cette conception se base sur un mode de financement uniquement privé et les questions du mode de financement et des conditions d'utilisation se posent. De son intervention nous pouvons retenir que :

- L'infrastructure sportive de demain se présenterait sous la forme d'un multiplexe, c'est-à-dire un lieu de vie situé à l'extérieur des centres urbains permettant aux utilisateurs d'avoir une pratique physique et consommatrice.
- Le financement et la gestion de ces complexes est uniquement du domaine privé.
- Les collectivités quant à elles peuvent financer l'accès à ces structures, par exemple pour les scolaires.
- Le pratiquant doit partager l'installation avec des publics très variés.

Les intervenants tiennent à insister sur la nécessité d'avoir plus d'équipements et de meilleure qualité.

Toutefois, Il est incontournable de définir de nouveaux modes de financement, de gestion et d'utilisation. Ces équipements doivent être utilisés au maximum, favoriser la diversité des pratiques et répondre à des besoins nouveaux.

### **LES PRECONISATIONS DU CDOS**

Les équipements sportifs nécessitent souvent une revalorisation et une réflexion approfondie sur leur utilisation. Ils sont des lieux de vie favorisant des pratiques transversales et une mixité du public.

- Un plan de rénovation peut être piloté par les acteurs décisionnaires et par le CDOS pour une évolution, une structuration, une mutualisation et une mise en conformité de l'existant dans l'intérêt commun gestionnaire / utilisateur.
- Les collectivités doivent rester des maîtres d'œuvre des équipements sportifs et les garantes de leur bon fonctionnement.
- Les clubs sportifs doivent rester les interlocuteurs privilégiés pour l'utilisation des équipements car :
  - ✓ Ils garantissent une qualité d'utilisation des équipements
  - ✓ Ils favorisent le lien social et intergénérationnel
  - ✓ Ils apportent une expertise liée à la pratique en cas de rénovation, création ou mise aux normes des installations.



### Table ronde 3 : Rythmes Scolaires, l'Enfant au centre

François-Marie PERRIN, Directeur d'Académie des Services de l'Éducation Nationale.

Daniel CHRISTEL, Maire de la ville de Saint-Désert.

M. Jean-Charles DIRY, Vice-Président du District de Football du Pays Minier, responsable à la ligue de Bourgogne de la coordination ligue – milieu scolaire.

M. Patrick TRIOEN, Président du Club Nautique Chalonnais.

M. Christian BONNOT, Vice-président du Conseil Général de Saône-et-Loire en charge de l'Éducation et de la Formation.

M. Bernard AMSALEM, Vice-président du CNOSF, Président de la Fédération Française d'Athlétisme, chargé au CNOSF de cette réforme.

Ayant débuté en septembre 2013, sur démarche volontaire de certaines communes, la réforme des rythmes scolaires sera effective à la rentrée 2014. Elle vise à mieux répartir les heures de classe sur la semaine, à alléger la journée de classe et à programmer les séquences d'enseignement à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.

Elle doit permettre une meilleure articulation des temps scolaire et périscolaire. Les élèves pourront accéder à des activités sportives, culturelles, artistiques.

L'organisation est définie par le *décret du 24 janvier 2013* qui fixe les principes :

- l'étalement des 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur neuf demi-journées, incluant le mercredi matin
- une journée de classe de maximum 5 heures 30 et une demi-journée de maximum 3 heures 30 ;
- une pause méridienne de 1 heure 30 au minimum.

A l'initiative de la collectivité locale et sur une durée de trois ans, un Projet Educatif Territorial (PEDT) pourra être construit. Afin d'organiser des activités éducatives de qualité, c'est un outil de collaboration locale et de co-construction . Il rassemble l'ensemble :

- Les Services de la collectivité
- L'École
- Les parents
- Les associations sportives, culturelles...
- Les services de l'Etat et des collectivités territoriales
- La caisse d'allocations familiales.....

Les municipalités, porteuses du projet, peuvent s'appuyer sur les comités départementaux sportifs et leurs associations locales.

Lors de cette table ronde, les responsables associatifs s'interrogent : comment être sûrs que les clubs ne soient pas pénalisés ? (perte de licenciés, perte des créneaux du mercredi matin...)

## LES PRECONISATIONS DU CDOS

Le Comité Départemental Olympique et Sportif, relais du monde sportif sur le territoire départemental, participe activement à cette mise en œuvre. Son maillage territorial et sa connaissance des acteurs sportifs doivent permettre d'être force de proposition.

- Le Comité Départemental Olympique et Sportif doit être associé, aux côtés de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, aux travaux du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN) pour examiner les Projets Éducatifs Des Territoires (PEDT) du département.
- Les comités départementaux et les clubs sportifs doivent être associés aux Projets Éducatifs Des Territoires (PEDT) car ils garantissent un savoir-faire et une connaissance des différents publics.
- Il faut prendre en compte les spécificités des maternelles et des primaires dans le cadre de cette réforme. Le temps souhaité serait 4x45 minutes pour les maternelles. Il est important de rechercher sur place (dans l'école, dans la commune ou l'intercommunalité) les personnes qui peuvent assurer la mise en place des actions.
- Il est important de s'assurer de la qualité des interventions : sécurité de la pratique, qualification des intervenants, cohérence du projet.



## Table ronde 4 : Le Sport comme Acteur Territorial (Acte III de la Décentralisation)

Le projet de décentralisation prévu fin 2014 vise à donner aux collectivités locales des compétences propres, distinctes de celles de l'État, à faire élire leurs autorités par la population et à assurer ainsi un meilleur équilibre des pouvoirs sur l'ensemble du territoire. La décentralisation rapproche le processus de décision des citoyens, favorisant l'émergence d'une démocratie de proximité.

La déconcentration est une notion bien distincte ; elle vise à améliorer l'efficacité de l'action de l'État en transférant certaines attributions de l'échelon administratif central aux fonctionnaires locaux, c'est-à-dire aux préfets, aux directeurs départementaux des services de l'État ou à leurs subordonnés. L'Etat garde ses missions régaliennes.

Daniel VAILLEAU présente le projet de loi de décentralisation – découpé en trois textes – qui a été présenté en Conseil des ministres le 10 avril 2013 et la première lecture du premier texte (projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) s'est achevée le 23 juillet à l'Assemblée nationale, après un passage du texte au Sénat en juin.

- Les régions pourraient occuper une place centrale. Elles se verraient principalement confier un rôle de « chef de file » dans plusieurs domaines (développement économique, transports, formation, etc.).
- les départements garderaient certaines de leurs attributions
- les intercommunalités auraient un rôle primordial dans la structuration des territoires
- le nombre de cantons diminuerait avant la fin de l'année 2014.

Une présentation du Sénateur-Maire montre la complexité pour savoir si le sport doit être une compétence optionnelle ou prise en charge par les intercommunalités. Le rôle de celles-ci est primordial. Qui assure la compétence sport ? Qui doit gérer les équipements sportifs d'une certaine capacité. Exemple : piscine, stade, etc...Des questions juridiques se posent.

Important : Actuellement nous assistons à une nouvelle réorientation des missions des uns et des autres. L'année 2014 sera importante. A ce jour rien n'est fait car de nouvelles orientations sont proposées.



## LES PRECONISATIONS DU CDOS

Le sport, garant de paix sociale, est un acteur essentiel des territoires. Le Comité Départemental Olympique et Sportif, représentant du mouvement sportif (comités départementaux et clubs) et relais sur les territoires, souhaite :

- Rencontrer les nouveaux élus des collectivités et les représentants des services de l'Etat, des collectivités, des associations afin de les accompagner dans leurs travaux.
- Suivre l'évolution de l'acte III et continuer de veiller à ce que le sport soit toujours pris en compte dans les politiques territoriales.
- Inciter les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à la mise en place de la compétence « Sport » en associant le Comité Départemental Olympique et Sportif à titre consultatif.
- Voir le sport reconnu comme acteur de développement du territoire sur le plan économique, social et sanitaire.

